

Le très hon. M. Howe: La société Orenda est une entreprise privée, mais je crois bien que, lorsque commencera la production des nouveaux moteurs,—c'est-à-dire, le moteur présentement sur les planches de dessin et de perfectionnement,—le personnel actuel peut s'attendre à être réembauché, et les présents employés auront certainement la préférence à ce moment-là. Du moins, je présume qu'il en sera ainsi pour tous les employés actuels. D'autre part, quoiqu'on ait subvenu aux besoins immédiats de moteurs Orenda, il est bien possible que la société reçoive d'autres commandes d'avions qui nécessiteront d'autres moteurs, mais il est difficile pour moi de me prononcer définitivement à l'heure actuelle, à ce propos.

LES PIPE-LINES

PIPE-LINE TRANSCANADIEN—PROPOSITION DE NATIONALISATION DE LA PART DE LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): J'aimerais poser une question au premier ministre à propos d'une lettre publiée dans le *Leader Post* du 26 mai et dans laquelle le premier ministre de la Saskatchewan signale que son gouvernement est très en faveur de la nationalisation du pipe-line et suggère que l'on demande à l'Ontario, au Québec et au Manitoba s'ils seraient prêts à appuyer cette proposition. Le premier ministre peut-il nous dire si cette proposition a reçu une attention quelconque?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, la proposition n'a fait l'objet d'aucune étude.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le premier ministre peut-il nous dire quelles provinces, s'il en est, ont été consultées quant à la méthode à adopter pour la construction du pipe-line?

Le très hon. M. St-Laurent: Les gouvernements provinciaux n'ont pas été consultés à ce sujet, monsieur l'Orateur.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le premier ministre peut-il dire si, à part la Saskatchewan, d'autres provinces ont manifesté leurs préférences, à propos de ce pipe-line transcanadien, quant à la propriété privée ou à la propriété publique?

Le très hon. M. St-Laurent: Cette question n'a été posée à aucun gouvernement provincial.

[M. Hamilton (York-Ouest).]

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES"—PRIX DE VENTE DU GAZ AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Michener (St. Paul's): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné les tarifs que le ministre a déposés hier, juge-t-il que Radio-Canada a eu raison d'annoncer ce matin, à huit heures, que la *Trans-Canada* vendra son gaz moins cher au Canada qu'aux États-Unis?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je n'ai pas écouté le bulletin de Radio-Canada à huit heures; mais, en vertu des dispositions du bill concernant le pipe-line, le gaz ne peut être vendu pour exportation aux États-Unis à un prix inférieur à celui qu'il est vendu dans une situation comparable au Canada.

M. Michener: On a annoncé qu'il se vendrait moins cher du côté canadien; c'est ce que j'ai désiré signaler au ministre.

Le très hon. M. Howe: J'ai dit maintes fois qu'il se vendrait moins cher du côté canadien qu'à l'exportation.

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES"—ACHAT DES TUYAUX EN GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, hier, le ministre du Commerce a cité une dépêche annonçant que la *Trans-Canada* avait passé des commandes de tuyaux en Grande-Bretagne pour la somme de 32 millions de dollars. Si c'est bien le cas, est-ce à dire que la *Trans-Canada* a maintenant l'assurance de construire le pipe-line dans le secteur nord-ontarien?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur. La *Trans-Canada Pipe Lines* a effectivement passé la commande. Elle a été informée que, si elle ne le faisait pas, c'est un autre acheteur qui le ferait. Je souhaitais ardemment, de même, je pense, que tous les députés, que le tuyau acheté hors du Canada le serait en Grande-Bretagne. J'ai donc conseillé à la *Trans-Canada* de commander le tuyau, comme elle l'a fait, à la condition que, si elle n'est pas en mesure de construire le pipe-line, le gouvernement prendrait le tuyau à sa charge. C'est bien entendu. En fait, aux termes de la convention, c'est la société *Trans-Canada* que le gouvernement prendra à sa charge.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Commerce une question dans le sens de celle qu'a posée le représentant de Saskatoon. Le Gouvernement songerait-il à différer l'amé-